
Renvoi au comité d'agriculture et de commerce de l'adresse du conseil général et du tribunal de paix de la commune de Montagne-la-Forêt (Ille-et-Vilaine) qui demande la conservation d'un étang, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'agriculture et de commerce de l'adresse du conseil général et du tribunal de paix de la commune de Montagne-la-Forêt (Ille-et-Vilaine) qui demande la conservation d'un étang, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 193;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25303_t1_0193_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

et trop longtems la Clémence et la pitié avoient enchainé le bras des républicains. Que la hâche nationale purge le Sol de la liberté de tous les reptiles qui l'infectent, et la France est Sauvée. S. et F.».

P.-L. CAYET, JEANDEAU, VITRIER, BAROIS, MOMMESEIT (?), DESCHIEZAUX, MONNET.

23

La société populaire de Seillans (1) félicite la Convention d'avoir déjoué les complots des conspirateurs, jusqu'alors regardés comme les zélés défenseurs du peuple, lui voue la reconnaissance que méritent ses glorieux travaux pour le bonheur des Français. « Pour nous, dit-elle, enflammés de l'amour de la liberté, nous la défendrons contre les tyrans qui l'outragent. Dignes enfans de la patrie, nous jurons de contribuer à la rendre tranquille au-dedans par la pratique des vertus que ses lois nous inspirent ». Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Seillans, s.d.] (3).

« Dignes Représentans, fidèles mandataires du peuple ! la République allait donc être détruite par ceux qu'elle avait crus ses zélés défenseurs ! l'édifice de notre bonheur allait donc être renversé sur ceux qui l'élèvent ! Sans vous, sans votre immense surveillance, la patrie rentrerait donc dans le deuil, et ses enfans dans les fers ! ah ! restez à vos postes. Le peuple et son salut l'exigent : restez-y ; la République a besoin encore de votre vigilance et de vos travaux. Quoi, vous l'avez basée sur les droits sacrés de l'homme, sur la raison, la liberté du peuple, la haine des tyrans, et leur orgueil insensé, les vils esclaves dont ils s'entourent voudraient l'aneantir !... Qu'ils attendent plutôt de vous leur destruction entière. Celle de leurs infâmes satellites, celle des traîtres à la patrie leur en est le garant. Oui, les trônes crouleront ; et la liberté parmi nous aura pour jamais son asile.

Grâces vous soient rendues, pères du peuple ! votre amour sacré pour la patrie, vos travaux pour son bonheur, vos sacrifices pour elle, vous ont élevé dans nos cœurs des trophées de gloire. Dans nos respects, dans notre admiration pour vous, nos descendans imiteront leurs pères : les hommes libres de tous les pays, de tous les tems à venir s'informeront de vos noms pour les révéler, exerceront vos vertus pour être plus heureux, adopteront vos lois pour être encore plus libres. Ainsi les grands hommes les hommes utiles à leurs semblables ont pour domaine l'univers, et l'immortalité pour récompense. Pour nous, enflammés de l'amour de la liberté, nous la défendrons contre les tyrans qui l'outragent ; dignes enfans de la patrie, nous jurons de la rendre tranquille audedans, par la pratique des vertus que ses lois nous inspirent ; ennemis implacables des rois, nous

jurons de rendre la République redoutable au-dehors, par la force des armes ; admirateurs sincères de la justice, nous jurons de l'avoir à jamais dans nos cœurs. Voilà nos sermens, pères du peuple, nous les tiendrons et dans nos transports d'amour et de reconnaissance, nous répéterons sans-cesse : Vive la République, vive la Convention !

[3 signatures illisibles].

24

Le citoyen Bergeret, conducteur d'artillerie à l'armée des Pyrénées-Occidentales, fait don à la patrie d'un fusil et de sa baïonnette, d'un sabre et de son baudrier, et d'une giberne avec sa banderole.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (1).

25

Le conseil-général et le tribunal de paix de la commune de Montagne-la-Forêt félicitent la Convention d'avoir vengé la Divinité des forfaits de l'athéisme : ils ont offert leurs hommages à l'Être-Suprême. Leurs principes n'ont jamais varié ; leurs vœux ont toujours été pour le succès de la révolution. Il existe dans leur commune un étang dont les eaux leur sont indispensablement nécessaires ; ils en demandent la conservation.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'agriculture et de commerce (2).

[La commune de Montagne-la-Forêt, ci-devant Saint Aubin du Cormier, félicite la convention nationale sur le décret du 18 floréal, et témoigne l'horreur et l'indignation qu'elle a éprouvée en apprenant l'attentat commis sur 2 représentans du peuple] (3).

[Le conseil général de la commune d'Olnin-la-Montagne, ci-devant St. Olnin (sic), district de Fougères, département de l'Ille-et-Vilaine, écrit qu'elle a célébré avec enthousiasme la fête de l'être suprême ; elle s'est réunie à cet effet avec le 4^e bataillon du Haut-Rhin, qui la défend contre les incursions des Chouans, et qui remporte journellement sur ces brigands des avantages marqués ; un grand nombre de rebelles mord la poussière.

La même commune observe encore qu'elle est sur le point de manquer d'eau. Elle est composée de plus de 300 ménages, et n'a pas de rivière qui arrose son sein. La plus prochaine en est à 3/4 de lieue. Cependant comme les passages de troupes dans cette commune sont très-fréquens on trouve à peine de l'eau pour abreuver les chevaux et les bestiaux. Que sera-ce donc quand d'après le décret de la convention, on aura desséché l'étang Duhoux, qui est sa seule ressource contre les incendies,

(1) Var.

(2) P.V., XL, 177.

(3) C 309, pl. 1204, p. 27.

(1) P.V., XL, 177. Bⁱⁿ, 10 mess. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XL, 177. Bⁱⁿ, 9 mess.

(3) Rép., n^o 189.